

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 26

Services du Premier Ministre.

III. — SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Geoffroy de MONTALEMBERT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 31) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1975-1976).

Lois de finances. — Premier Ministre (Services) - Défense nationale (Secrétariat général).

Mesdames, Messieurs,

Parmi les services rattachés au Premier Ministre, il en est un qui intéresse directement la sécurité du territoire national, c'est le Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.) qui « assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social ». Chargé d'assister le Premier Ministre dans l'exercice des responsabilités que lui confère la Constitution, le Secrétariat général de la Défense nationale :

— prépare les délibérations des conseils et comités de défense, en notifie les décisions et en suit l'exécution ;

— anime la recherche et assure l'exploitation du renseignement (Division du renseignement) ;

— propose les mesures nécessaires à la sécurité de défense ;

— assure les transmissions gouvernementales, notamment avec certaines représentations diplomatiques ou militaires à l'étranger et lors des déplacements présidentiels ou du Premier Ministre (Centre de transmission de la Défense nationale) ;

— assiste le Premier Ministre pour la coordination de la préparation et de l'exécution des mesures de défense incombant aux divers départements ministériels ;

— gère et anime l'Institut des hautes études de Défense nationale et le Comité d'action scientifique de la Défense.

Aussi, dans le cadre de ces attributions, le Secrétariat général de la Défense nationale, au cours de l'année écoulée :

— *sur le plan international* a été associé à la préparation et au développement de négociations et réunions internationales intéressant la défense :

— conférence de Sécurité Centre Europe (C. S. C. E.) ;

— réunions d'Eurocontrol de l'Alliance atlantique ;

— conférence sur le droit de la mer et sur le droit humanitaire.

— *sur le plan interministériel* a animé divers groupes de travail, contrôlé et amélioré le fonctionnement des P. C. gouvernementaux, mis en œuvre certains plans de remplacement et entrepris la refonte de certains autres.

*

* *

Le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1976 est de 13,47 millions de francs contre 11,96 millions pour 1975, soit une progression de 12,6 % : les dotations au titre des moyens des services augmenteront de 14,2 % environ et celles au titre des crédits de paiement (titre V) de 3,3 %.

Les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses ordinaires seront pour 1976 de 11,72 millions de francs contre 10,26 millions de francs en 1975.

La répartition des crédits du titre III, par service, est la suivante :

	CRÉDITS prévus pour 1975.	CRÉDITS votés pour 1976.	TOTAL
(En millions de francs.)			
Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.)	9,57	10,99	+ 1,42
Institut des hautes études de la Défense nationale (I. H. E. D. N.)	0,69	0,73	+ 0,04
Totaux	10,26	11,72	+ 1,46

La simple reconduction du budget de 1975 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques ainsi que des majorations de cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales — se traduit par un relèvement de 1,17 million de francs au titre des *mesures acquises*.

Les *mesures nouvelles* résultent essentiellement des ajustements aux besoins des crédits de matériel, de remboursement à diverses administrations, de travaux immobiliers (+ 0,29 million).

Les dépenses en capital inscrites pour 1976 s'élèvent :

- à 2,05 millions de francs pour les *autorisations de programme* contre 1,98 million de francs en 1975 ;
- et à 1,75 million de francs en *crédits de paiement* contre 1,70 million de francs l'année précédente.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 0,99 million de francs est assortie d'un crédit de paiement de 0,70 million de francs pour 1976 sur le chapitre 52-00 réservé

aux études et au Fonds d'orientation de la recherche scientifique de la Défense nationale : il s'agit de financer des études relatives, d'une part, à la situation économique de certains pays étrangers et, d'autre part, à l'informatique.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 1,06 million de francs et un crédit de paiement équivalent sont présentés au titre du chapitre 57-05 affecté à l'équipement en matériel des services du Secrétariat général de la Défense nationale. Pour assurer en permanence les liaisons gouvernementales soit à l'intérieur du territoire métropolitain, soit avec les représentants diplomatiques ou militaires à l'étranger, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation et au renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et de chiffrement.

*
* *

Votre Commission des Finances propose au Sénat l'adoption du budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1976.